

Comment l'administration civile française a-t-elle organisé, au niveau local, le maillage administratif du territoire algérien, et par là de ses populations, avant la mise en place de communes identiques à celles de la métropole en 1956 ? C'est à cette question que répond ce dictionnaire qui propose de suivre, pour chaque unité administrative, les modifications et évolutions qui lui furent apportées au fil des ans. Communes de plein exercice, communes mixtes, douars, centres de colonisation, centres municipaux, reprennent ainsi vie pour éclairer le passé mais aussi le présent de l'Algérie.

Conservateur en chef du patrimoine, André BROCHIER a terminé sa carrière aux Archives nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence où il était en charge des fonds de l'Algérie.

Cet ouvrage est publié avec le soutien actif de la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie, du Centre de Documentation Historique sur l'Algérie et des Archives Nationales d'Outre-Mer

FONDATION POUR LA MÉMOIRE
DE LA GUERRE D'ALGÉRIE,
DES COMBATS DU MAROC ET DE TUNISIE

AMARO
AMIS DES ARCHIVES
D'OUTRE-MER

CDHA
Centre de documentation
historique
sur l'Algérie

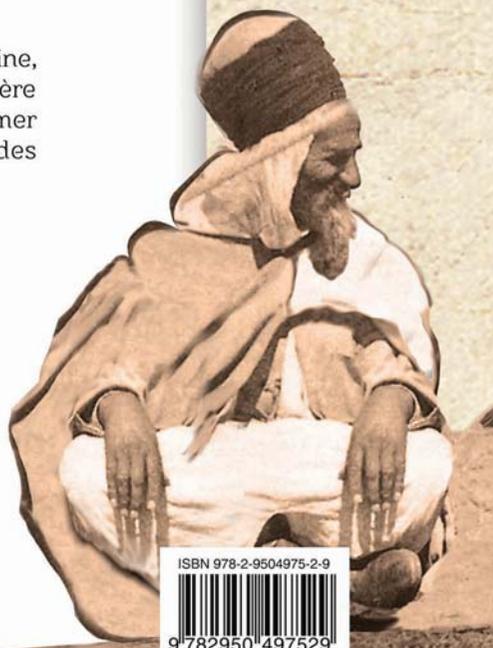
A.N.O.M.

ISBN 978-2-9504975-2-9



9 782950 497529

29 €



André BROCHIER

Dictionnaire des communes douars et centres d'Algérie

SOUS L'ADMINISTRATION CIVILE FRANÇAISE



AMARO
AMIS DES ARCHIVES
D'OUTRE-MER

Aflou

1. Centre de colonisation (département d'Oran) créé vers 1885. Rattaché à la commune mixte d'Aflou constituée par agga du 9 mars 1915. Remis à l'administration civile par agga du 20 juin 1922. Erigé en commune (département de Tiaret) par amr du 4 décembre 1956, avec adjonction de parties des territoires des tribus des Ouled-Mimoun-Cheraga et Ouled-Mimoun-Gheraba de la commune mixte d'Aflou. Son siège est fixé à Aflou.
2. Commune mixte (département d'Oran) constituée en territoires militaires par agga du 9 mars 1915 du centre de colonisation d'Aflou, et des tribus des [Adjalètes], Oulad-Mimoun-Cheraga, Oulad-Mimoun-Gheraba, Oulad-Sidi-En-Naceur, Ouled-Ali-ben-Ameur, Ouled-Sidi-Brahim, Ouled-Sidi-Hamza, Ouled-Yacoub-el-Ghaba, Ouled-Yagoub-Cheraga, Ouled-Yagoub-Gheraba. Rattachée au territoire civil par agga du 20 juin 1922. Délimitation du douar Oulad-Sidi-En-Naceur (tribu des Oulad-Sidi-En-Naceur) par agga du 31 janvier 1938. Délimitation du douar Ouled-Yagoub (tribus des Ouled-Yagoub-Cheraga et Ouled-Yagoub-Gheraba) par agga du 4 mai 1944. Supprimée par amr du 4 décembre 1956.

Agadie Centre de colonisation, voir Montaigne.

Aghbal Douar de la tribu des Aghbal (département d'Alger) délimité {3238 ha} par agga du 9 février 1898 [la tribu des Aghbal est rattachée à la commune mixte de Gouraya {qui prend le nom de Cherchell par agga du 11 mai 1914} constituée par agga du 27 avril 1876]. Erigé en commune (département d'Orléansville) par amr du 4 décembre 1956. Son siège est fixé à Loudalouze.

Aghbalou Douar de la tribu des Beni-Kani (département d'Alger) délimité {6538 ha 37 a} par agga du 30 décembre 1897 (tribu rattachée à la commune mixte de Beni-Mansour {qui prend le nom de Maillot par agga du 27 octobre 1924} constituée par agga du 1^{er} décembre 1880). Erigé en commune (département de Tizi-Ouzou) par amr du 30 novembre 1956. Son siège est fixé à Takerboust.

Aghribs Commune (département de Tizi-Ouzou) érigée par amr du 8 novembre 1956, constituée des centres municipaux d'Aït-Ouchène-Boudjellil et Tamassit-Agraradj, et d'une partie du douar Tamgout. Son siège est fixé à Aghribs.

Agneb Commune, voir Oulad-Sidi-En-Naceur.

Agoulmine Centre municipal (douar Beni-Khelili, commune mixte de Fort-National) érigé par décr. du 26 juillet 1946. Délimité par agga du 28 novembre 1946. Intégré dans la commune d'Aït-Khelili (département de Tizi-Ouzou) érigée par amr du 27 novembre 1956.

Dictionnaire des communes, douars et centres d'Algérie (hors Sahara) sous l'administration civile française

1 volume - 16 x 24 cm - 560 pages
29 euros (chèque à l'ordre de l'AMAROM)
Franco de port et d'emballage pour la France et la Corse
Outre-mer et étranger : participation de 10 euros

BON DE COMMANDE

à adresser avec son règlement à :

AMAROM

Archives nationales d'outre-mer
29, chemin du moulin de Testas
13090 AIX-EN-PROVENCE

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Commune _____

Pays _____

Adresse électronique _____